

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

POUR LE PEUPLE RUSSE

<i>La Solidarité des Ouvriers Diamantaires</i>	
Listes précédentes	1.513 »
Diamantaires de St-Claude (Souscriptions particulières)	70 »
Diamantaires de Gex (Syndicat)	10 »
Total	fr. 1.593 »

Pour les Grévistes du Nord

ST-CLAUDE. — Syndicat Diamantaire 100 fr. ; Caire Juliette 15 fr. ; Danrez Arthur 5 fr. ; Michaud Louis 10 fr. ; Prost Charles 5 fr. ; Bouvard Charles 5 fr. ; Perrier Louis 5 fr. ; Gauthier Louis 5 fr. ; Coquet Louis 5 fr. Au total : 155 francs.

*

La solidarité pour les russes et les grèves du Nord doit se continuer. Prière de faire parvenir au Bulletin la liste des souscriptions envoyées par les syndicats ou les ouvriers diamantaires de tous les centres.

Sentons-nous les Coudes !

(Extrait de l'Ouvrier Horloger, numéro de Septembre 1921).

Les militants, qui sont à la tête des organisations ouvrières et qui assurent des responsabilités qui pèsent sur leurs épaules de tout leur poids, ne trouveront jamais les travailleurs qui composent ces organisations, suffisamment solidaires entre eux ni suffisamment solidaires vis-à-vis des autres organisations. Et, en vérité, cette solidarité n'est encore, la plupart du temps, qu'un mot, parce qu'elle ne s'affirme pas suffisamment éclatante et profonde ; elle est encore beaucoup trop étiquetée, beaucoup trop marchandée, et si les militants n'avaient pas la compréhension du degré de responsabilité et d'irresponsabilité qui existe chez beaucoup de travailleurs, en un mot, si les militants ne savaient pas dominer les contingences, il y a longtemps qu'ils seraient foudroyés par le découragement et qu'ils auraient juré de ne plus s'y brûler les doigts.

J'en ai suffisamment dit pour laisser entendre à ceux qui me lisent que ce découragement s'est déjà glissé chez moi et que, par conséquent, j'ai déjà dû lutter contre son emprise à certains moments. Je l'avoue sans honte et je sais malheureusement que j'ai des amis de ce côté-là.

Oui, nous avons le droit de dire que les

camarades ne sont pas suffisamment solidaires dans le travail, dans l'organisation et partout où ils devraient manifester entre eux une certaine union, une certaine fraternité.

Dans le travail ? Mais oui, dans le travail, les ouvriers doivent se montrer solidaires et non concurrents ; ils doivent se tendre la main dans leur besogne de tous les jours, tout en s'appliquant à leur œuvre quotidienne, dans l'objet qu'ils ont à manufacturer en échange du salaire qu'ils reçoivent. Les ouvriers, aussi déshérités les uns que les autres, ont pour devoir de se tendre une main fraternelle plutôt que de se jalousser mutuellement du matin au soir en se regardant en chien de faïence.

Je généralise peut-être un peu trop, mais les bons camarades de travail, qui sont généralement les bons syndiqués, savent bien que je n'écris pas à leur adresse, mais je persiste à dire que la solidarité, la vraie, ne s'affirme pas seulement par des déclarations lâchées à la façon braillarde, mais par le degré de sociabilité et de fraternité qui trouve sa première expression au travail.

Le bon camarade de travail est toujours le bon syndiqué. C'est ce type d'homme au fond généreux de cœur et d'esprit ; c'est celui, à l'atelier, au passage du perceuteur, qui donne le signal de l'exemple ; c'est celui qui a le souci de rappeler les camarades à leur devoir le jour des assemblées ; c'est aussi celui qui a le souci d'entretenir dans leur esprit le véritable sens des décisions du syndicat et d'entretenir chez eux l'esprit d'organisation et syndicaliste, esprit de désintéressement, esprit de solidarité, autant de qualités d'homme à haute conscience de classe qui ne désavouent presque jamais les qualités d'un bon ouvrier, régulier à son travail, quand le chômage ne l'empêche pas de l'être.

Ce genre d'homme est souvent qualifié de meneur au sein des ateliers, on est toujours le meneur de quelqu'un, mais ces meneurs, qui agissent sans fracas, mais avec conscience, ne seront plus qualifiés comme tels lorsque tous les syndiqués auront pris conscience de leurs droits et de leurs devoirs sans qu'il soit besoin de leur rappeler constamment la tâche qui incombe à chacun. La tête qui sonne chaque jour le rappel au devoir, se fait forcément repérer, mais quand tous auront compris le chemin qu'ils doivent suivre, tout au moins le grand nombre, le distinguo du meneur aura disparu pour faire place à l'entraînement mutuel. Sentons-nous les coudes et le découragement se fera moins sentir chez les militants !

Octave DAVID,
Secrétaire du Syndicat Ouvrier
de l'Industrie Horlogère.

L'INDUSTRIE et le Commerce du Diamant

Racontée par un diamantaire

(Nous reproduisons, d'après Le Grand Négoce publié à Paris, une étude sur l'industrie et le commerce du diamant qui sera lue avec intérêt par l'ensemble des ouvriers diamantaires français et suisses. Notre confrère voudra bien nous excuser de cet emprunt. Il ne peut que faire connaître un peu plus cette très utile revue éditée depuis juin dernier et annoncée par nous dès son apparition).

Suffisamment de livres ont été écrits sur le diamant au point de vue scientifique pour qu'à notre tour nous ne donnions dans ces colonnes des indications sur sa dureté, densité ou autres propriétés.

Nous nous efforcerons plutôt de présenter à nos lecteurs une étude documentée de son industrie et des différentes méthodes employées pour le vendre.

Historique. — Le diamant était connu et apprécié dans la plus haute antiquité. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'art de le polir ou de le tailler, le portaient dans leurs parures à l'état brut.

Ce n'est qu'en 1476 qu'un Néerlandais, nommé Lodewyk van Breken, inventa une façon primitive de polir cette pierre au moyen d'une meule, de ciment et d'une poudre produite par le frottement d'un diamant contre l'autre.

Van Breken est réellement le père de l'industrie diamantaire. Natif de Bruges, il s'établit à Anvers où il forma des élèves, et ce sont eux et leurs descendants qui plus tard perfectionnèrent l'industrie qui aujourd'hui permet à des milliers d'ouvriers, négociants, bijoutiers et intermédiaires de gagner largement leur existence.

Au moment de la découverte des mines du Brésil, il y avait en tout, à Amsterdam et à Anvers, une trentaine de tailleries employant à peu près 2,000 ouvriers.

L'ouvrier diamantaire à cette époque gagnait peu et le métier n'était connu et considéré que par un petit groupe d'initiés.

Vers 1870, un coup de foudre ! On apprit la découverte dans les colonies du Cap de mines diamantifères réputées inépuisables.

Alors commença dans les milieux diamantaires une période qui est encore connue parmi les anciens du métier sous le nom de « Kaapshe cyd ». Le miracle de cette découverte en produisit d'autres. L'ouvrier illettré gagnait des fortunes, l'aveugle, l'estropié, le

vieillard ou l'apprenti montraient des prétentions d'une extravagance inconnue jusqu'à ce jour et, malgré l'énormité de ces prétentions, elles furent acceptées par les patrons qui, eux, de leur côté, n'avaient comme limite de leurs gains que les dimensions de leurs caisses. C'est de cette époque que date le début de bien des fortunes d'Amsterdam et d'Anvers.

Au bout de quelque temps, la folie produite par la première surprise s'éteignit. De ces pionniers se détachèrent quelques dirigeants qui, sortis de ce chaos, formèrent les maisons qui encore aujourd'hui sont considérées comme les piliers de l'industrie du diamant.

Des banques se créèrent alors qui depuis se sont spécialisées en matière d'industrie et de commerce diamantaires, qui consentent des avances sur marchandises, ce qui dans bien des cas constitue une commandite. De cette façon, ces banques soutiennent leurs clients qui sans cette aide ne pourraient acheter le brut ni vendre leur taillé, dans les conditions de tranquillité nécessaire pour leur permettre de réaliser des bénéfices.

Le marché du brut à Londres fut révolutionné par l'établissement du Syndicat. Avant cet événement, le marché du brut était libre comme celui du taillé, et bien des Amsterdamois se rappellent encore le célèbre Barney Barnato, le roi du diamant, venant dans leur ville, allant de taillerie en taillerie, un petit sac à la main contenant le brut qu'il leur vendait après des marchandages infinis.

Bien des anecdotes existent au sujet des nouveaux riches de ce temps-là, mais les rapporter serait inutile, car le nouveau riche ne change pas, et nous en avons des exemples trop récents pour parler de ceux du passé.

Comme aujourd'hui, ceux d'alors n'avaient leur fortune bâtie que sur un château de cartes qui s'effondra au moindre souffle adverse.

Des usines importantes furent bâties par quelques fabricants. La plupart louèrent à d'autres fabricants moins importants un nombre de meules. Ceux-ci achetèrent le brut ainsi que le boort et la poudre nécessaires à la taille. L'ouvrier travaillant pour eux était payé au carat, payait la location de la meule et achetait à son patron le boort et la poudre qui lui étaient nécessaires. A la fin de la semaine, on établissait la différence du crédit et du débit, et malheur à l'ouvrier qui avait un travail défavorable, c'est-à-dire de la petite marchandise. Il lui arrivait de devoir de l'argent à son patron.

Beaucoup de ces derniers pouvaient vendre leur taillé à prix coûtant et même à perte et faisaient leur bénéfice sur la location et la vente à l'ouvrier.

Amsterdam était devenu le marché mondial où affluèrent les acheteurs venus des quatre points cardinaux. Les Russes y rencontrèrent les Américains du Nord, les Allemands et les Français y couvoyèrent l'Autrichien et le Turc.

Les affaires s'y firent la plupart du temps au comptant, cependant le crédit y fut établi petit à petit, bien que la vraie responsabilité d'une signature échappait à la plupart.

On y raconte encore l'histoire d'un lapidaire qui, ayant escompté la traite d'un client chez son banquier et encaissé le montant, fut tout joyeux et fit la fête quand il apprit que son client venait d'être mis en faillite, ne sachant pas que même après avoir touché son argent sa responsabilité restait engagée.

Ceci et d'autres faits de ce genre rendirent nécessaires l'établissement de courtiers qui, eux, plus au courant et aidés par les banques, créditerent les acheteurs étrangers tout en

donnant du comptant aux fabricants et lapidaires amsterdamois.

En 1893, les ouvriers diamantaires se mirent en grève, demandant l'abolition du système existant et une rémunération fixe. Ils créèrent un Syndicat connu depuis ce temps sous les initiales A. N. D. B. (Traduction française « Association Générale Néerlandaise des Ouvriers Diamantaires »). Ils choisirent comme président Henri Polak, qui, depuis, s'est fait un nom universellement connu et respecté comme organisateur, orateur et écrivain, qui, dans les crises les plus difficiles, a toujours travaillé pour ce qu'il croyait être le bien de l'industrie diamantaire.

Le Syndicat, établi à Londres, avait fait des contrats avec la Compagnie de Beers exploitant les mines de l'Afrique du Sud, pour le contrôle de leur production. Le fabricant se trouvait donc forcé de s'adresser à ce Syndicat pour obtenir le brut, le marché libre se trouvait ainsi aboli. Le Syndicat devint en peu de temps une des corporations les plus puissantes du monde, au point de vue du contrôle de la marchandise qu'il vendait. Le fabricant devait et doit encore faire une demande pour voir la marchandise (une vue) souvent plusieurs mois à l'avance, et ceci par l'intermédiaire d'un des courtiers spécialement désignés par le Syndicat, son nom est mis sur une liste, et quand la marchandise spéciale qu'il demande arrive à Londres, il peut très bien l'acheter sans même la regarder « in the dark », car s'il ne l'achète pas, son nom est reporté au bout de la liste. Il doit donc fermer son usine ou acheter à Amsterdam des marchandises de deuxième main.

Naturellement que ces deux éléments : le Syndicat contrôlant et maintenant le prix du brut, et le Syndicat des ouvriers réglant les salaires, ont donné au prix du diamant une stabilité extraordinaire, qui n'a aucune raison de disparaître.

Dans la crise mondiale que nous traversons, il faut prendre en considération que le Syndicat ne montre pas son brut et que 90 % des usines ne travaillent pas. La demande revenant et les fabricants retournant à Londres pour leurs matières premières et les faisant polir et tailler dans leurs usines, les prix deviendront aussi fermes qu'avant la crise. Ceci est un avis non pas tout à fait personnel de l'auteur, mais bien celui d'un grand nombre de gros industriels et bijoutiers qu'il a interviewé à ce sujet.

Entre temps, l'Amérique devint de plus en plus le centre d'où les acheteurs affluèrent vers le marché d'Amsterdam, la qualité de la taille de cette ville était celle que l'on demandait aux Etats-Unis. La demande pour ce pays devint si forte que non seulement elle eut une grande influence sur les prix du diamant, mais encore que le marché d'Amsterdam devint insuffisant pour fournir des diamants à l'Amérique et au reste de l'Univers.

Il s'établit donc petit à petit à Anvers, un noyau de commerçants venus pour la plupart de l'Autriche polonaise et de Russie qui, par leur grande intelligence, leur esprit commercial et leur persistance dans le travail, s'assimilèrent très vite le secret de la taille du diamant. Ajoutez à cela qu'ils étaient plus au courant que les Amsterdamois des usages commerciaux, de la force du crédit dans le commerce, et vous comprendrez que très vite Anvers devint pour Amsterdam un concurrent dangereux.

Depuis, les maisons établies dans cette ville sont devenues d'une importance mondiale et, dans bien des cas, leur taille équivaut à

celle d'Amsterdam, quoique dans le terme courant, taille d'Anvers désigne une taille moins soignée et moins appréciée par le connaisseur.

Les fabricants à l'esprit plus inventif que d'autres arrivèrent, par différentes étapes, à tailler le diamant de la façon la plus économique et la mieux faite pour lui donner le feu nécessaire.

Le petit brillant taillé à 64 facettes, mais par la même souvent trop volumineux et épais pour une monture fine, se trouva peu à peu remplacé avantageusement par le 8/8 (achtant) qui, avec ses 8 facettes et sa table, se trouve être le plus pratique et le mieux adapté à la bijouterie moderne, surtout quand il est bien taillé, ce qui est essentiel ; son prix, d'ailleurs qui est souvent de la moitié du tout taillé, le recommanderait sans compter les autres éléments en sa faveur.

La rose ne peut pas être placée au même niveau que le brillant et le 8/8, et dans bien des pays comme l'Amérique du Nord par exemple, où l'on demande qu'une pièce de joaillerie soit d'un fini sans reproche, son emploi a à peu près entièrement disparu.

De même on trouva la manière d'inventer et de tailler le brut dit « naat ». Le naat est un morceau de carbone se trouvant dans la pierre et qui par sa dureté empêchait le cliveur de couper le brillant pour la taille. On le clive de telle façon que le naat ou carbone se trouve au bord de la pierre. Quand ces pierres apparaissent sur le marché à un prix fort en dessous des brillants offerts jusque-là, on les acheta avidement, mais bien vite les marchands de brut, qui jusqu'alors avaient vendu ces pierres à vil prix, s'aperçurent du stratagème et le prix du naat se régla sur celui des autres qualités de brut.

L'invention qui facilita le plus la taille et permit de retirer d'une pierre brute un brillant ou des brillants du plus grand poids possible, ce fut la scie mécanique. Jusqu'alors tous les brillants ayant des défauts ou trop gros pour la taille devaient passer par les mains d'un cliveur. Celui-ci était un ouvrier de première classe payé très cher ; un ouvrier pouvait cliver une pierre de telle façon qu'il en retirait souvent 5 à 10 % de plus qu'un ouvrier moins habile. Avec de l'encre de Chine et une plume très fine, le cliveur marque la ligne de clivage, puis après avoir mis la pierre dans le ciment, de façon à laisser cette ligne bien apparente, il y fait une très légère fente avec un autre diamant, puis il y introduit un couteau spécial et d'un coup sec donné avec un marteau de métal il fend la pierre. Ceci est un procédé très délicat, une pierre mal fendue peut développer des givres ou même se casser, et on peut dire que des fortunes ont été faites ou perdues par ce petit coup sec donné par un ouvrier obscur.

(A suivre.)

J. J.

Une Taillerie de Diamants moderne et modèle à Versailles

Messieurs Asscher frères ont inauguré vendredi 14 octobre la belle taillerie installée par eux, 56, avenue de Picardie, à Versailles.

La cérémonie revêt le caractère d'une vraie solennité. Représentants officiels du gouvernement et du Négoce des pierres précieuses durent y féliciter l'initiative heureuse de deux hollandais en matière de goût artis-

tique, de confort et d'hygiène dans cette édification d'un Hôtel du travail.

Notre organisation parisienne y était aussi représentée. Nous ne pouvons que l'en féliciter, car ce fut une occasion de plus pour son délégué de marquer que les travailleurs organisés aspiraient à œuvrer dans des usines autres que certains taudis parisiens.

Mais voici, d'après *Le Matin* du 16 octobre, le compte-rendu de cette inauguration, rapporté ici à titre d'information :

« La taillerie de diamants inaugurée, à Versailles, par M. Daniel Vincent, ministre du travail, constitue, pour la région parisienne, une intéressante innovation industrielle. Elle a été édifiée par les soins de MM. Asscher frères, de Paris et d'Amsterdam, qui possèdent déjà, à Amsterdam, une des plus importantes tailleries de diamants, celle que visita, en 1911, le président Fallières, celle-là même où fut taillé le « Cullinan », le fameux joyau de la couronne d'Angleterre.

« La taillerie de diamants de Versailles est un parfait exemple de la fabrique moderne. MM. Asscher ont demandé à leur architecte, M. Georges Wybo, une réplique de leur merveilleuse usine d'Amsterdam et ainsi ont été réalisés, dans leur nouvelle taillerie de Versailles, tous les perfectionnements d'hygiène souhaitables.

« Dans les ateliers très vastes, où la lumière entre de tous côtés par de larges baies vitrées, un ingénieux système de ventilation venant des plafonds déverse, sans arrêt, un air pur, tandis que des aspirateurs électriques rejettent constamment les poussières au dehors.

« L'aménagement pour les ouvriers est admirablement réalisé et comprend toutes les installations hygiéniques. Le réfectoire, où peuvent être servis au prix réel de revient de bons aliments préparés dans une cuisine parfaitement aménagée, est des plus confortables.

« L'installation technique des ateliers est faite aussi avec les derniers perfectionnements :

« Débrutage des pierres à la main et à la machine.

« Clivage et sciage des pierres, permettant d'utiliser, pour être à leur tour taillées en petits brillants ou en roses, certaines parties qu'il faut enlever de la pierre pour en faire un diamant régulièrement taillé.

« Transmission de force électrique.

« Chauffage des ateliers, couloirs, escaliers par radiateurs à vapeur à basse pression.

« M. Joseph Asscher souhaite la bienvenue au ministre. Puis il dit tout l'effort de travail, de talent et de goût que réalise un diamant dans ses transformations depuis la mine d'où on l'extractit, jusqu'à la vitrine du joaillier, où il brille de tous ses feux. L'achat d'un diamant représente un capital au-dessus de toutes les crises et qui n'est pas improductif. N'apporte-t-il pas chaque jour des dividendes de joie et de beauté ?

« M. Hugues Citroën, président de la chambre syndicale des négociants en diamants, perles, pierres précieuses et lapidaires, prend à son tour la parole pour rappeler tout ce que les frères Asscher ont fait pour la France pendant la guerre :

« — C'est, dit-il, de leur pitié pour nos régions dévastées, pour nos braves et glorieux mutilés que leur est venue l'idée, puis, tout aussitôt, la décision de construire une taillerie de diamants, afin de permettre à un certain nombre d'orphelins de la guerre de trouver

une profession artistique et lucrative dans les conditions les plus hygiéniques et avec l'outillage le plus perfectionné.

« M. Le Guéry, secrétaire général du syndicat des ouvriers diamantaires de Paris, se félicite, lui aussi, de la création de la taillerie modèle, où l'on prendra, entre autres apprenants, des orphelins de la guerre. Il affirme ensuite que, dans une usine pareillement installée, le travail est fait dans des conditions telles qu'il en devient un plaisir. C'est avec joie que la tâche s'accomplit, l'ouvrier se sentant chez lui dans un atelier sain et confortable.

« M. Loudon, ministre des Pays-Bas, puis M. Daniel Vincent, ministre du travail, prirent ensuite la parole et félicitèrent à leur tour MM. Asscher de leur initiative. Le ministre tint à décorer lui-même M. Joseph Asscher, qui vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

« Un grand nombre de notabilités parisiennes assistaient à cette inauguration :

« Mme Loudon, le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Malleterre, M. Julliard, préfet de Seine-et-Oise, M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, et M. Aupetit, son secrétaire général, M. Causeret, chef du cabinet du ministre, M. Lefèvre, maître-adjoint de Versailles, M. Querol, président de la chambre de commerce de Versailles, M. Paul Templier, président de la chambre syndicale de la bijouterie, M. Walter Berry, président de la chambre de commerce américaine, sir John Piltz, M. A. Mascraud et les présidents des chambres syndicales patronales et ouvrières, les représentants des grandes banques françaises et étrangères. »

Et maintenant espérons que d'autres patrons tiendront aussi à rendre agréable le séjour de leurs usines.

Réponse à un Questionnaire

De l'utilité du travail manuel à l'Ecole Primaire

Ci-dessous nos réponses à un questionnaire de M. l'Inspecteur Primaire de l'arrondissement de St-Claude.

Nous savons que ces réponses, ainsi que celles adressées par les représentants du patronat et de la Municipalité, ont fait l'objet d'une conférence des institutrices et institutrices.

L'établissement d'un programme de travail manuel étant prescrit par le Ministère de l'Instruction publique, il est probable que des questions semblables ont dû être posées dans toute la France aux organisations patronales et ouvrières. C'est du moins ce qu'ont dû faire les Inspecteurs primaires soucieux de connaître l'opinion du monde du travail en cette matière d'enseignement pratique.

De notre côté, pour éclairer notre propre conception et nous guider dans l'avenir, nous aimeraisons voir ceux de nos camarades qui s'intéressent à l'avenir professionnel de l'enfance échanger leurs idées dans le Bulletin ou nous

adresser leurs avis pour que nous puissions en faire profiter les maîtres.

N'oublions pas que c'est souvent d'un concours d'opinions diverses qu'il est possible d'extraire ce qui peut le plus profiter aux méthodes pédagogiques à employer pour le plus grand profit des futurs ouvriers.

St-Claude, le 6 septembre 1921.

L'Inspecteur Primaire
à Monsieur Danrez,

M. le Ministre nous prescrit d'établir un programme de *travail manuel* pour l'école primaire.

Je serais heureux de recueillir sur le caractère à donner à l'enseignement manuel l'opinion autorisée de tous ceux qui s'intéressent à la question de l'apprentissage. Dans ce but, j'ouvre une enquête.

J'ai l'honneur de vous demander d'y participer, car j'estime que c'est par la collaboration des personnes qui, comme vous, s'intéressent aux questions d'éducation que notre enseignement primaire pourra accentuer son orientation pratique sans rien perdre du caractère éducatif qu'ont entendu lui donner ses fondateurs.

Questions posées

Demande

1^o *Y a-t-il intérêt à ce que les jeunes gens qui entrent en apprentissage à la sortie de l'école primaire aient fait du travail manuel à l'école ?*

Réponse

Oui.

Demande

2^o *Comment concevez-vous le travail manuel à l'école primaire ?*

a) *Doit-il être une préparation directe à l'apprentissage ?*

Faut-il, par exemple, faire exécuter plusieurs années de suite des exercices du travail de la pipe ? ou des pierres précieuses ou de la tournerie ? de façon à commencer l'apprentissage dès l'école ?

b) *Au contraire, faut-il exécuter des exercices variés : pliage de papier, découpage, modelage, vannerie, travaux de fil de fer, etc., destinés à donner à l'enfant, avec la dextérité, le goût de l'observation, de la réflexion, de la combinaison ?*

Réponse

Le travail manuel à l'école primaire ne doit pas être et ne peut être une préparation directe, c'est-à-dire spécialisée, à l'apprentissage d'un métier. L'élève de l'école primaire est trop jeune pour cette spécialisation qui ne contribuerait pas toujours à en faire un bon professionnel. Le travail manuel de la primaire doit surtout consister en exercices variés (ceux énoncés dans le questionnaire, avec aussi quelques exercices divers de tournerie et d'ajustage de bois et de fer) pour permettre à l'enfant de se sonder lui-même au point de vue goût et aptitudes spéciales, tout en développant ses facultés d'observation, de réflexion, d'initiative, et en lui assurant du coup d'œil et de la dextérité des mains.

Fréquemment devraient être organisées des visites explicatives dans les usines pour familiariser l'élève avec les industries locales, et aussi pour le pénétrer de la nécessité et de la beauté du travail manuel.

Demande

c) Attachez-vous une grande importance à la connaissance du dessin et duquel ?

Réponse

La connaissance du dessin est de première importance pour devenir un bon ouvrier manuel. C'est naturellement le *dessin géométrique* qui s'impose au premier chef.

Demande

d) Tenez-vous à ce que les apprentis soient pourvus du certificat d'études. Ceux qui sont pourvus de ce titre apprennent-ils et comprennent-ils plus vite que les autres ? S'intéressent-ils davantage à leur travail ?

Réponse

Oui, le certificat d'études doit être le *minimum* des connaissances réclamées à un jeune ouvrier. A part quelques exceptions, les enfants qui le possèdent ont plus de facilité pour apprendre un métier — à condition que ce métier leur plaise, c'est-à-dire soit en rapport avec leurs aptitudes individuelles. L'instruction appelle l'instruction. Plus un enfant est développé, plus il désire augmenter son savoir.

Demande

e) Parmi les connaissances données à l'école (Français, Sciences, Mathématiques, Histoire, Géographie) quelles sont celles que vous appréciez le plus ? Prière de les classer par ordre d'importance.

Réponse

Sciences, Mathématiques, Géographie, Français, Histoire.

L'enseignement scientifique de l'arithmétique, de la géométrie plane et dans l'espace, de notions mécaniques de la vitesse, comprenant des cours d'optique, de cristallographie, de chimie, de géographie et de dessin — non seulement servirait à tous, mais serait particulièrement profitable aux futurs lapidaires et diamantaires.

Ne pas oublier non plus les travaux ménagers pour les jeunes filles.

Je vous remercie à l'avance de votre obligeance, je m'excuse du dérangement que je vous cause et vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Inspecteur primaire,
G. COLIN.

A propos des tarifs douaniers

La Chambre des Communes a voté dernièrement un Bill protectionniste qui peut gêner sérieusement les industries visées travaillant pour une clientèle anglaise.

Les nouveaux tarifs anglais frappent un certain nombre de produits — dont la liste ne semble pas être complètement arrêtée — compris dans des industries-clé de droits d'entrée en Angleterre s'élevant :

A un premier 33 % pour les produits étrangers de ces industries-clé ;

A un deuxième 33 % pour les mêmes produits provenant des pays à change déprécié ;

A un troisième 33 % toujours pour les mêmes produits des pays pratiquant le dumping, c'est-à-dire vendant ces produits en dessous des prix accoutumés.

Donc certains commerçants et industriels exportant en Angleterre peuvent voir leurs marchandises imposées de 33 %, voire de 66 % et même de 99 %.

On dit que les deuxième et troisième 33 % ne s'applique pas à la France. Ils ne viseraient que l'Allemagne. Mais la France a un change bas ; la plupart des commerçants peuvent être taxés parfois de pratiquer le dumping.... et nul ne peut prévoir l'avenir.

En ce qui concerne les diamants et les pierres précieuses, nous croyons savoir qu'ils ne sont pas compris dans les produits impôts d'après la nouvelle loi douanière de la Grande-Bretagne.

Cependant des bruits non confirmés laissent entendre, au début d'octobre, que le gouvernement anglais envisageait l'établissement d'une taxe extrêmement élevée sur les pierres brutes. Ce n'était que des bruits.... et qui même peuvent n'avoir aucun rapport avec le Bill dont il est question plus haut. N'empêche que les organisations ont le devoir de suivre de près toutes ces questions douanières pour être prêtes, en cas de danger, à produire auprès des pouvoirs compétents l'action nécessaire pour obtenir que ne soit pas entravée, par les barrières fiscales, la vie d'une industrie si durement éprouvée déjà par de fréquentes crises.

Aussi ne pouvons qu'approuver la demande de précisions adressée dernièrement au Ministre du Commerce français par l'Union des Syndicats ouvriers du Jura agissant au nom des organisations ouvrières de la région san-claudienne — dont la Chambre Syndicale des Ouvriers diamantaires.

D'autre part, voici la lettre qui fut adressée à la même date et pour le même motif au Ministre par la Fédération des Coopératives diamantaires françaises :

« Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Paris.

« Monsieur le Ministre,

« Les nouveaux tarifs douaniers votés par le Parlement britannique et frappant de nombreux produits manufacturés en France mais trouvant leur écoulement en Angleterre et dans les Dominions anglais, ont jeté la perturbation dans l'industrie de la Taille du Diamant et des Pierres précieuses.

« Les transactions avec l'Angleterre sont nombreuses dans notre branche industrielle et dans son commerce.

« Déjà les conditions douanières françaises nous créent de nombreuses difficultés pour commercer avec l'étranger ou recevoir des diamants à travailler à façon en France. Le Bill anglais peut être un véritable désastre pour toute l'industrie diamantaire et lapidaire française, si le diamant et les pierres précieuses sont compris dans les produits impôts à leur entrée en Angleterre.

« De divers côtés on nous dit que les nouveaux tarifs anglais ne nous concernent pas. Mais nous aimerais être fixés officiellement et définitivement, afin de prendre toutes mesures ou préconiser toutes mesures pouvant garantir notre industrie si particulière et déjà si concurrencée par la production d'autres pays.

« Notre Fédération coopérative comprend les tailleries coopératives Adamas, Le Diamant, Les Moulins, de St-Claude ; Coopérative Lapidaire de Septmoncel ; Coopératives diamantaires de Gex, Thoiry et Divonne (Ain) ; de Tanninges (Hte-Savoie) ; de Felletin (Creuse) et de Nemours (Seine-et-Marne) — occupant environ 800 ouvriers.

« C'est au nom de toutes ces Associations industrielles que nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous faire parvenir au plus tôt la liste de toutes les in-

dustries et des divers produits frappés par les nouveaux tarifs anglais.

« Quelques précisions sur le montant des droits prévus par le Bill nous seraient aussi très utiles.

« Dans l'attente, recevez, etc....

« Le Secrétaire,
« Félix MERMET. »

Au moment où nous publions le Bulletin, aucune réponse n'est encore parvenue. Espérons cependant que des éclaircissements seront fournis aux organisations intéressées.

Il nous semble aussi qu'une intervention des coopératives, des organisations patronales et ouvrières de notre industrie serait de rigueur pour essayer d'obtenir que des tempéraments soient apportés aux modes de contrôle et de perception des taxes sur les diamants et autres pierres précieuses à l'entrée ou à la sortie de France.

A. D.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont marqué beaucoup d'irrégularité courant octobre. Elles cotent moins qu'en septembre. De 630 au 30 du mois dernier, la *De Beers* est descendue à 585 au milieu d'octobre pour remonter à 604 au 21 du même mois. De son côté, la *Jagersfontein* qui terminait à 134 au 30 septembre a coté 121 le 17 octobre pour passer à 124 au 21 octobre.

Les journaux ont aussi annoncé que les répartitions régulières de dividende ne seraient pas reprises par la *Jagersfontein* avant que le marché des diamants soit rentré dans son état normal. D'autre part, des bruits circulent avec insistance dans la presse anglaise sur la possibilité de non déclaration par la *De Beers* de son dividende de fin d'année.

Quant à la *Premier Diamond Mining Cy.*, elle annonce à ses actionnaires que le 34^e dividende de 125 %, soit 6 sh 3 d. par action, moins les impôts sud-africains et anglais, leur sera payé au 31 octobre 1921.

La *New Vaal River Diamond* a enregistré en septembre l'extraction de 620 carats de diamants estimés 4.977 livres sterling.

Les Congolais. — Le bénéfice net d'exploitation de la *Forestière et Minière du Congo* est de 4 millions 772.877 fr. 66 contre 5 millions 118.437 fr. 18 précédemment. Sur ce bénéfice, la part du Gouvernement belge est de 2 millions 080.000 francs. (Où est la part du Gouvernement français dans les bénéfices des exploitations capitalistes ?) Les mines ont produit en 1920 213.094 carats contre 215.489 carats en 1919. La *Forminière*, la plus importante des exploitations du Congo, prend une grande extension et englobe de plus en plus les concessions particulières.

En juin dernier, les importations de diamants aux Etats-Unis ont été de 765.220 dollars pour Anvers, alors qu'elles n'étaient que de 639.995 dollars pour Amsterdam.

* *

Les marchés reprennent de l'activité. On vend à Amsterdam, mais Anvers présente beaucoup plus d'animation. Les « mélés » et les chatons sont surtout demandés. Cette marchandise nécessite moins de fonds et s'écoule plus facilement dans les périodes de dépression. C'est aussi ce qui explique la reprise industrielle en Belgique — ce genre de brut pouvant être fourni en quantité suffisante par le Congo et permettant l'emploi de nombreux ouvriers.

Les prix se raffermisent sérieusement. C'est bon signe.

A. D.

Les Cotisations Syndicales

A AMSTERDAM

Semaine du 1^{er} Octobre 1921

Sur 2.984 cotisants :

1.039	ont payé la cotisation de 3 florins	—	2 fl. 50
1.146	—	—	2 fl. 25
279	—	—	2 florins
254	—	—	1 fl. 50
92	—	—	1 fl. 25
73	—	—	1 florin
101	—	—	

Au total : 7.448 florins dont 2.874 florins versés à la caisse de chômage.

Semaine du 8 Octobre 1921

Sur 3.161 cotisants :

986	ont payé la cotisation de 3 florins	—	2 fl. 50
1.261	—	—	2 fl. 25
360	—	—	2 florins
265	—	—	1 fl. 50
97	—	—	1 fl. 25
54	—	—	1 florin
138	—	—	

Au total : fl. 7.801,50 dont fl. 3.040,75 versés à la caisse de chômage.

EN BELGIQUE

Semaine du 17 Septembre 1921

Sur 9.958 cotisations perçues :

1.290	étaient à 6 francs	—	
2.162	—	5 francs	
2.171	—	4 francs	
2.271	—	3 francs	
2.040	—	2 francs	
24	—	1 franc	

Au total : 38.151 francs.

Semaine du 24 Septembre 1921

Sur 9.544 cotisations perçues :

1.408	étaient à 6 francs	—	
2.107	—	5 francs	
2.151	—	4 francs	
1.978	—	3 francs	
1.816	—	2 francs	
84	—	1 franc	

Au total : 37.237 francs.

Le tableau ci-dessus a été dressé d'après les derniers Bulletins corporatifs de l'A.N.D.B. et de l'A. D. B. qui nous sont parvenus.

Chaque semaine les diamantaires hollandais et belges voient ainsi dans leur journal, la situation détaillée des cotisations encaissées — ce qui leur permet de suivre hebdomadairement les fluctuations se produisant dans le chiffre des adhérents travaillant et se trouvant en règle avec l'organisation.

L'aperçu que nous en donnons dans le

Bulletin français permettra à tous nos camarades de se rendre compte du nombre de camarades acquittant les divers taux établis de la cotisation hebdomadaire. Chacun pourra constater que des milliers de diamantaires belges et hollandais paient des cotisations dépassant 20 francs et même 24 francs par mois.

Aussi il n'y a plus lieu de s'étonner de la puissance acquise et conservée dans le chômage par les syndicats ouvriers des grands centres de la taille du diamant.

Une Tournée dans les Centres

Du 24 octobre au 14 novembre le permanent de l'A. U. D. se rendra en Belgique et en Hollande où il se renseignera sur la situation présente, puis, au retour, visitera un certain nombre de centres français.

D'ores et déjà il prévient les secrétaires que des réunions devront lui être organisées le 2 novembre à Paris, le 3 à Versailles, le 4 à Nemours, le 6 à Fellestin, le 8 à Divonne, le 9 à Gex, le 10 à Thoiry, le 11 à Taninges, le 12 à Bourg, le 13 à Corveissiat et le 15 à St-Claude.

En cas de modification en cours de tournée, un avis sera adressé aux organisations.

Dans les Centres

FRANCE

SAINT-CLAUDE. — Courant octobre le travail a été en progression dans la plupart des maisons de la place. On travaille chez MM. Dalloz Emile, Waille, Juhan-Saintoyant, Ulysse Delavenna, René Delavenna, Ovide Gentet, Fragnière, Eugène Cottet-Emard, Racle, Benoit-Besson. Les Coopératives *Le Diamant* et *Adamas* occupent leur personnel.

MM. Dalloz-Goudard, Roche, Clément Vuillet et Grenier-Godard n'ont pas rouvert d'usines mais font travailler des ouvriers du dehors ou louant des places dans les petits ateliers libres. On peut dire que 5 à 600 ouvriers ont pu travailler dans le Jura pendant le mois. Cependant aucune stabilité n'est encore bien assurée.

Les marchandises sont en général mauvaises à la taille et, de ce fait, peu rémunératrices.

Section de CLAIRVAUX. — Quelques ouvriers ont travaillé en septembre au 60 % au-dessus du tarif de base. Pas de travail en octobre.

A la suite d'une réunion de la section au cours de laquelle le permanent de l'A. U. D. a traité la question du chômage et fait l'historique du mouvement syndical et coopératif ainsi que des diverses fluctuations de l'industrie diamantaire depuis 1890, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité par les camarades de Clairvaux et Vertamboz :

La Section Syndicale réunie le 10 octobre 1921, après avoir entendu l'exposé de la situation industrielle et commerciale et pris connaissance de la décision du Congrès de Londres imposant aux organisations diamantaires françaises les frais de propagande et de

permanence jusqu'alors assurés par l'A.U.D., décide :

« Que la cotisation syndicale devra être élevée à un taux permettant d'assurer nationalement les dits frais de propagande ainsi que la création d'une caisse de grève et de chômage renforçant les possibilités de résistance de l'organisation syndicale des ouvriers diamantaires ;

« Emet le vœu :

« Que la cotisation syndicale relevée soit appliquée proportionnellement aux salaires gagnés par les ouvriers ainsi que cela est instituée dans les organisations d'Anvers et d'Amsterdam ;

« Demande :

« Que le Comité de l'*Union Franco-Suisse* établisse un rapport sur le barème de la cotisation nouvelle à appliquer le 1^{er} janvier 1921.

« Pour la Section Syndicale :

« Le Secrétaire de séance, L. VUIDEPOT ».

Section de FONCINE-LE-HAUT.

Ici on travaille dans les deux usines. L'atelier Dalloz souffre beaucoup du manque de courant électrique qui n'assure la force que de 9 heures à 17 heures, avec interruption pendant le repas du midi. L'usine du *Jura Diamantaire* a remédié à cette situation en actionnant sa machine à vapeur.

Le 11 octobre une assemblée de la Section syndicale s'est tenue à la Mairie avec le concours du permanent de l'A. U. D. Appelé à statuer sur les mesures à prendre à la suite de la décision du Congrès de Londres, la Section s'est prononcée, par 35 voix contre 3, en faveur d'un ordre du jour décidant le relèvement de la cotisation syndicale et son application proportionnelle aux salaires. Comme la Section de Clairvaux, Foncine demande à ce que le Comité de l'U. F. S. O. D. établisse un barème dans le genre de celui d'Anvers sur lequel toutes les organisations auront à se prononcer définitivement et de façon à ce que la nouvelle cotisation puisse s'appliquer au 1^{er} janvier 1921.

Section de CORVEISSIAT.

Quelques ouvriers ont travaillé courant octobre. Nos camarades de la Section ont l'intention de monter une tombola au profit des chômeurs si autorisation leur en est accordée par l'autorité préfectorale. Dans ce cas, le tirage de la tombola aurait lieu le 1^{er} janvier 1922 et, à cette occasion, une grande manifestation syndicale serait organisée avec le concours du propagandiste de l'A. U. D.

Nous pensons qu'aucune opposition ne sera faite à cette œuvre de solidarité.

LYON. — La maison Arbez Célestin a recommencé à travailler avec quelques ouvriers.

THOIRY. — Il est arrivé du travail à la Coopérative. Espérons que ce soit un signe de bonne reprise pour ce centre si éprouvé par la crise.

GEX. — La situation s'améliore un peu. L'espérance renaît peu à peu. On travaille chez Bourgois, Grosléziat et à la Coopérative, mais le courant électrique n'est donné que l'après-midi.

Dans une Assemblée récente, le syndicat a voté 10 fr. pour le peuple Russe et 10 fr. pour la grève des imprimeurs de Bordeaux.

FELLETIN. — La Coopérative a rouvert ses portes avec un peu de travail arrivé courant octobre.

PARIS. — Certains espèrent une bonne amélioration pour novembre.

SUISSE

Jusqu'ici, les diamantaires suisses n'ont pas encore ressenti grand chose de la reprise du travail qui se manifeste particulièrement en Belgique. Il est vrai qu'ils furent aussi les derniers à être atteints par la crise. Nous espérons tout de même que la vague de reprise ne sera pas qu'une vague reprise, mais qu'elle s'étendra jusque chez nous.

Pour le moment c'est toujours le marasme complet.

GENÈVE. — Seule l'Association patronale diamantaire travaille un peu. Y sont occupés les trois patrons formant l'Association. Le boort est à 18 et 20 fr. le carat.

Nous allons tenter, par une circulaire et une assemblée générale, de ramener au berçail syndical les brebis égarées, avant qu'une reprise éventuelle du travail permette aux patrons de leur imposer individuellement des réductions de tarifs.

BIENNE. — La situation n'a pas changé depuis notre dernier communiqué. Du travail fut mis en perspective par une maison, à condition que les ouvriers acceptent une baisse appréciable sur les tarifs, sous prétexte que des baisses avaient soi-disant eu lieu en Belgique. Selon renseignements fournis par le camarade Danrez, aucune baisse n'a eu lieu, pas plus en Belgique qu'en Hollande, et d'autre part, les tarifs belges et hollandais sont très supérieurs aux nôtres, de sorte que les diamantaires suisses se défendront avec la dernière énergie contre toute baisse de tarifs.

Par contre, le prix de vente du boort, étant de 18 et 20 fr. le carat, très supérieur à son prix d'achat, coté le 15 octobre à Fr. 13,80 et Fr. 14,25, nous allons, comme chez les pierristes, entreprendre une campagne pour que, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, le boort soit fourni aux ouvriers et ouvrières diamantaires au cours du jour.

Ch. H.

AFRIQUE-DU-SUD

Après bien des absurdités débitées dans la presse belge au sujet des efforts de Sir B. Oppenheimer en Angleterre et qui condensées se résumaient toujours en des accusations à l'adresse des syndicats — les seuls précisément qui agissent avec force dans l'intérêt de notre industrie — la même histoire se répète à propos de l'Afrique-du-Sud.

Il parle de soi-même pour tous ceux qui nous connaissent et savent notre manière de travailler, que nous nous tenons constamment au courant de tout ce qui se passe de plus ou moins important dans l'industrie diamantaire dans le monde entier.

La situation dans l'Afrique du Sud, pour autant qu'il appartient des derniers rapports reçus, est la suivante :

Toute l'industrie diamantaire de l'Afrique du Sud consiste en quinze hommes.

La plus grande des usines existantes se trouve à Prétoria et se nomme *United African Diamonds Limited*. Elle occupe six hommes. Dans la même ville, il y a encore celle de M. Buwalde, où travaille également un nommé Arons et son fils.

A Johannesburg, il y a l'usine de M. Dia-

mant, où travaillent quatre hommes, et puis celle de M. Silverberg occupant un homme.

Voilà toute l'industrie diamantaire sud-africaine.

Et, ce qui est plus important encore... c'est qu'il n'y a pas d'apprentis pour le moment. Les racontars suivant lesquels des Caffres sont instruits dans le métier diamantaire ne doivent donc pas être pris au sérieux, comme tant d'autres.

(*Communiqué du Secrétariat de l'A. U. D.*)

L. V. B.

ALLEMAGNE

D'un rapport à l'A. U. D. adressé par le camarade Carl Schott, il ressort que le chômage est à peu près terminé dans les centres diamantaires allemands.

AMÉRIQUE

L'industrie diamantaire manque toujours d'activité au grand détriment des ouvriers toujours très touchés par le chômage.

HOLLANDE

AMSTERDAM. — Le nombre des chômeurs a baissé d'un peu plus de cinq cents depuis le mois dernier — ce qui le ramène autour de 5.000. Nous avons noté dans le dernier Bulletin une des causes principales de cette lenteur à l'amélioration de la situation d'un centre cependant universellement réputé. Il nous faut ajouter que le prix de revient du taillé y est plus élevé qu'ailleurs et qu'aussi le commerce actuel ne réclame guère la grande pierre et les marchandises fines facturées ordinairement par un très grand nombre de diamantaires amstellodamois.

BELGIQUE

ANVERS. — Si la statistique du chômage peut servir d'indication, il est possible de dire que la crise industrielle est terminée en Belgique pour notre corporation.

A moins d'un rebondissement toujours possible dans une industrie aussi instable, il est probable que bientôt il ne restera à chômer que les seules firmes spécialisées dans le gros et les marchandises de toute première qualité.

A. D.

LE BOORT

— — —

Le prix du boort a subi une nouvelle diminution. Voici le cours d'Amsterdam au 14 octobre dernier.

		Florins	Francs
		(change du 14. Octobre)	
Boort,	le carat	7.65	35.68
Débris de cliveur,	"	6.12	28.54
Eclats,	"	3.06	14.27
Poudre pure,	"	3.06	14.27

Au 11 octobre le florin valait 4 fr. 665.

Les employeurs réalisent donc en ce moment un certain bénéfice sur le boort vendu 40 francs le carat à l'ouvrier.

Il est bon aussi d'indiquer qu'à Amsterdam le boort ne peut pas être vendu plus de florins 2,50 au polisseur.

La Situation il y a un an

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66, 68 - ANVERS

RAPPORT

du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 1920

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Très mauvaise.

Belgique. — Très mauvaise.

New-York. — Très affectée par la crise.

Londres. — Commerce instable.

France. — Très mauvaise.

Suisse. — Mauvaise.

Allemagne. — Extraordinairement mauvaise.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Aucun non syndiqué.

A.N.D.B. — Adhérents à fin décembre : 9.543

Betsalel (Syndicat Juif) — — : 185

Syndicat Chrétien — — : 60

Belgique. — Quelques centaines de non-syndiqués.

A. D. B. — Adhérents à fin décembre : 9.992

New-York. — Organisés : 550 — non organisés : 50.

Londres. — Organisés : 93

France. — Organisés : 1.363 — non organisés : 480.

Suisse. — Organisés : 100 — non organisés : 20.

Allemagne (Hanau). — Organisés : 499.

Cours du Chômage pendant le Trimestre

Hollande A. N. D. B. — Octobre (4 semaines)

(Chômage durant 6 jours)

4.281 — 4.313 — 4.158 — 4.303

(Moins de 6 jours)

734 — 605 — 695 — 3.345

Novembre (4 semaines)

(Chômage durant 6 jours)

4.310 — 4.565 — 4.753 — 4.906

(Moins de 6 jours)

3.405 — 3.156 — 2.978 — 2.917

Décembre (5 semaines)

5.307 — 5.496 — 6.028 — 6.782 — 7.269

(Moins de 6 jours)

2.688 — 1.263 — 1.367 — 704 — 807

Betsalel. — Octobre (4 semaines)

81 — 92 — 84 — 87

Novembre (4 semaines)

76 — 86 — 95 — 99

Décembre (5 semaines)

(Chômage durant 6 jours)

99 — 106 — 129 — 137 — 155

Syndicat Chrétien. — En moyenne 30 par semaine, soit 50 % des membres.

Belgique A. D. B. — Octobre (4 semaines)

1.665 — 1.433 — 1.354 — 1.396

Novembre (4 semaines)

1.592 — 1.888 — 1.987 — 2.341

Décembre (5 semaines)

2.643 — 3.677 — 4.622 — 5.703 — 5.462

New-York. — Pendant la première moitié du trimestre 70 %, ensuite 90 %.

<i>Londres.</i> — Octobre (5 semaines)	
29 — 34 — 34 — 23 — 26	
Novembre (4 semaines)	
29 — 30 — 27 — 30	
Décembre (5 semaines)	
27 — 27 — 26 — 30 — 32	
<i>France.</i> — Plus de 50 % de chômeurs.	
<i>Suisse.</i> — 50 % de chômeurs.	
<i>Allemagne</i> (Hanau)	
Décembre (4 semaines)	
35 — 30 — 31 — 35	

Augmentation et diminution de salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant.

Hollande. — A. N. D. B., Betsalel, Syndicat Chrétien. — Les allocations de vie chère sont ajoutées aux salaires et tarifs fixes exceptée l'allocation spéciale, qui varie suivant le cours du franc belge.

Belgique. — A. D. B. — Pas de changement.

Londres. — Pas de diminution. Une firme a accordé une augmentation.

France. — Pas de changement de tarif. Le prix de la place a été porté de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Le prix du boott est porté de 40 à 50 francs.

Suisse. — 15 % de diminution des tarifs en remplacement du prix de la place abrogé par une nouvelle législation.

Allemagne. — Les salaires sont diminués en général. Ils vont de 175 à 225 marks par semaine.

Durée du Travail

Hollande : 45 heures depuis le 1^{er} novembre 1920. *Belgique* : 44 heures. *New-York* : 44 heures. *Londres* : 44 heures. *France* : 48 heures. *Suisse* : 48 heures. *Allemagne* : 36 à 46 heures.

Apprentis

Hollande. — Aucun depuis quelques années.

Belgique. — Il n'y en a pas d'admis.

New-York. — 6 apprentis.

Londres. — Aucun.

France. — 5 apprentis ont été admis à Thoiry avant le Congrès de Londres. A Nemours 22 mutilés sont à l'Ecole.

Suisse. — Aucun.

Allemagne. — 52 apprentis à Hanau.

Nombre et noms des Permanents

Hollande. — A.N.D.B. (8). — Henri Polak, B. Van Praag, I. Brouwer, J. Theeboom, J.-A. Van Zutphen, B. Wins, I. Voet, C. A. Van der Velde.

Betsalel (5). — Samuel Parsser, I.-J. Drukker, J. Onderwijzer, A. Abram, J.-B. Aa (fonctionnaires non permanents).

Syndicat Chrétien (7). — J. Van Beek, Th. Bout, J. Trampe, B. Putten, H. Van Gesker, W. C. Koelman, A. C. Schimmel (fonctionnaires non permanents).

Belgique. — A. D. B. (10). — L. Van Bercelaer, J. Van Meerbeeck, H. Van Doeselaer, A. Danckaerts, K. Biot, P. Schaumburg, J. Jans, G. Laroche, A. Daems, A. Ceulemans.

New-York (3). — Andriès Meyer, Edward de Raay, Jacques Veder.

Londres (7). — B. Pou, B. Harry, L. Bouwelje, E. Beber, W. Jacobs, W. Goudman, S. Green (fonctionnaires non permanents).

France (2) — A. Danrez, Charles Prost.

Suisse (1). — A. Danrez.

Allemagne (Hanau) (3). — J. Hofmann, K. Rehbein, H. Conrad.

Règlementation et produit des cotisations par tête et au total.

Hollande. — A. N. D. B. — 7 taux de cotisations de 1 florin à 3 florins par semaine (voir le Bulletin de septembre pour la proportionnalité).

Total du dernier trimestre 1920 : fl. 156.135,25 dont fl. 60.927,75 pour la Caisse de chômage.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 3.659,50 Syndicat Chrétien — : fl. 3.459,55

Belgique. — A. D. B. — (voir taux proportionnel dans le Bulletin de septembre).

Total du dernier trimestre 1920 : Fr. 250.854 80, dont 97.116 30 pour la Caisse de chômage.

New-York. — 1 dollar par semaine plus 25 cents pour la Caisse de chômage. Total du trimestre : 3.086 dollars.

Londres. — 2 shilling par semaine. Total trimestriel : 14 livres sterling.

France. — St-Claude. — Pour 48 heures : 5 francs par mois.

Pour 32 heures : 3 fr. 50 par mois.

Pour 24 heures : 2 fr. 50 par mois.

Total du trimestre : 7.520 francs.

Les renseignements des autres centres ne figurent pas au rapport.

Suisse. — 0 fr. 60 par semaine pour ceux gagnant 5 francs et plus par jour ; 0 fr. 30 pour ceux gagnant moins.

Allemagne. — Cotisation non encore réglée.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de grève, de chômage, de décès.

Londres. — Allocations de grève, de chômage, d'émigration et de décès.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Suisse. — Chômage partiel donne droit à allocation. Le patron doit aussi verser le 50 % du salaire. Le chômage complet est à la charge de la Commune et de l'Etat, soit : 60 % du salaire pour les célibataires et 70 % pour les mariés.

Allemagne. — Sou de voyage, allocations de détresse, de maladie, de décès, de grève, de chômage, conseil juridique.

Situation de la législation travailleuse et son influence sur l'organisation et les membres.

Hollande. — Semaine légale de 45 heures. Pension d'invalidité et de vieillesse. La loi sur l'assurance contre les maladies sera probablement appliquée sous peu.

Belgique. — Soutien de l'Etat pour les chômeurs. Un fonds de crise est fondé qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1921.

New-York. — Rien.

Londres. — Rien.

France. — Pour ainsi dire pas d'influence légale.

Suisse. — Rien.

Allemagne. — Malgré la glorieuse révolution, les droits du travailleur sont très minimes. Les huit heures légales ne sont même pas respectées.

Autres points d'intérêt international

Rien à signaler nulle part excepté New-York qui dit que par suite du changement du gouvernement républicain en gouvernement démocratique, il y aura probablement des droits d'entrée sur le diamant.

Compte-rendu du 5^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"
Les jours suivants à la "Mémorial Hall"

— SUITE —

TILLOU (Paris). — A nouveau je déclare que nous appuyons la proposition de Saint-Claude. Nous n'y attachons, je le répète, aucune intention personnelle. Il n'est pas dit dans les statuts que le secrétariat doit être établi à Anvers, d'ailleurs Paris l'a également eu deux ans et pour la propagande ce serait à désirer que le Secrétariat y fut de nouveau établi.

La proposition étant mise aux voix est repoussée avec 248 voix contre 19.

Ont voté pour : Divonne, Felletin, Genève, Gex, Nemours, Paris, St-Claude, Taninges, Thoiry, Bienné.

Ont voté contre : A. N. D. B., A. D. B., Betsalel, Association Chrétienne, l'Amérique, Londres.

On passe ensuite à la discussion du point de l'ordre du jour remis, concernant la composition du Bureau.

On entame la discussion à propos d'une proposition parvenue officiellement au Bureau et tendant à accueillir aussi la Suisse dans la Direction.

GROSGURIN (Genève). — Au sujet de cette demande, renvoie à ce qu'il a déjà dit en première instance.

Le Président. — A propos de cette demande, j'ai à dire ce qui suit : La demande de Genève a trouvé son origine dans le fait qu'il est difficile pour Danrez de se rendre chaque fois en Suisse, par suite des formalités de passe-port. Cela n'est toutefois que tempo-

raire. On ne peut tout de même pas éternellement lui refuser son passe-port.

Et puis, il y a que la France et la Suisse n'ont qu'une seule organisation. Si maintenant il y avait de nombreux ouvriers diamantaires en Suisse, il y aurait lieu de prendre la chose en considération. Mais avec le nombre qu'ils sont actuellement, 250 si je ne me trompe, cela n'est pas désirable, surtout avec les frais énormes que cela entraînerait.

S'il devait arriver que Danrez ne fut absolument pas admis en Suisse, le Bureau peut toujours décider de faire venir un délégué de la Suisse pour assister aux séances.

HARTOG (A. N. D. B.). — L'A. N. D. B. est d'accord avec la proposition du Bureau, pour régler la représentation des organisations ainsi que cela a été proposé. Toutefois, maintenant que les amis de Brighton sont présents, et que leur affiliation à l'A. U. D. n'est probablement plus qu'une question de temps, il serait peut-être bon d'arranger dès à présent la question de la représentation de l'Angleterre, dans le Bureau de l'A. U. D., afin d'éviter dans l'avenir des frictions inutiles.

Le Président. — Pour le moment, le syndicat de Londres est affilié à l'A. U. D. comme organisation locale. La situation locale sera changée de façon à ce que le syndicat de Brighton devra s'affilier aussi vite que possible à celui de Londres, en formant ainsi la base d'une organisation anglaise. Il s'en suivra que l'Angleterre obtiendra un représentant dans le Bureau.

C'est ce qui doit également se faire pour la France. Il ne doit plus arriver que chaque localité de la France où l'on taille le diamant forme une organisation à part dans l'A. U. D. avec chacune son représentant au Congrès. Si la Belgique appliquait la même méthode, elle serait venue au Congrès avec environ 30 délégués. Pour caractériser cette situation, je puis communiquer que Felletin, une organisation de 19 membres, est représenté au Congrès par un délégué. Ce que cela coûte à l'A. U. D. est démontré au mieux en disant que ce montant ne sera pas couvert par le paiement des cotisations à l'A. U. D. de dix années.

Ce sont des situations qui ne sont pas tenables et le Comité aura à les prendre en considération ensemble avec d'autres choses importantes.

L'Angleterre communique qu'elle est d'accord avec les conceptions du Président en ce qui concerne sa représentation dans le Bureau.

DANREZ. — A propos de la demande du camarade Groscurin, qu'il a faite également au nom de Bienné, je tiens à remarquer qu'il y a en effet une Union franco-suisse, mais les cotisations y sont seulement payées par les syndicats français. Cette Union existe moralement encore pour le moment, et j'ai toujours fait de mon mieux pour lui continuer son existence. L'intention de la proposition suisse n'est toutefois pas de faire supporter à l'A. U. D. les frais d'une délégation. Nos amis désireraient recevoir des convocations du Bureau pour les questions importantes. Leurs organisations paient une cotisation assez importante à la Fédération des métaux et horlogers à laquelle ils sont affiliés. Cette organisation pourrait alors prendre connaissance du contenu des convocations et envoyer un délégué à la réunion du Bureau, sans frais pour l'A. U. D.

Je conçois très bien qu'il ne peut être question d'une représentation spéciale car

l'Amérique pourrait, avec les mêmes droits, réclamer une représentation dans le Bureau.

Ce que j'ai dit est simplement pour clarifier la proposition de Groscurin et bien montrer ce qu'ils ont en vue.

Le Président. — J'ai déjà dit que le Bureau sera tout disposé à prendre en considération, lorsque des questions importantes seront en discussion, s'il y a lieu de donner suite à la demande de la Suisse.

HOLLAND (Brighton). — Nous n'avons pas non plus l'intention de demander une représentation spéciale dans le Bureau. Nous voulons avoir un syndicat national qui, sans plus, sera représenté dans le Bureau. Il n'y a pas que Londres et Brighton qui ont des tailles de diamant, M. Oppenheimer a, en plus de son usine de Brighton, d'autres usines en Angleterre et en Ecosse.

Nous nous mettrons maintenant de suite au travail pour organiser le tout et les faire entrer tous dans notre syndicat pour que nous puissions former aussi vite que possible le syndicat national.

Mise au voté, la proposition du Bureau est admise à l'unanimité.

Le Président mit ensuite à l'ordre du jour l'élection des membres du Bureau, d'après la nouvelle composition. Suivant les statuts, ces nominations doivent se faire au Congrès.

VAN PRAAG (A. N. D. B.). — N'est-ce pas la coutume que les pays affiliés à l'A. U. D. nomment les membres du Bureau ?

Le Président en réponse, donne lecture de l'article des statuts s'y rapportant. Il ajoute que la première élection du Bureau avait eu lieu à Paris. Une nouvelle élection n'a plus eu lieu depuis, par suite de différentes causes. Cela n'empêche toutefois pas qu'il faut que l'élection se fasse.

Sous les applaudissements du Congrès Henri Polak est réélu Président, comme unique candidat.

Le Président déclare être très honoré par la confiance qu'on veut bien lui témoigner et accepte volontiers la nomination.

Au milieu d'applaudissements, est également réélu Van Berckelaer comme secrétaire et, en remplacement du trésorier démissionnaire De Vries, est élu Van der Velde, trésorier de l'A. N. D. B.

Pour les autres fonctions dans le Bureau sont élus, tous par acclamation, comme troisième représentant d'Amsterdam : J. A. Van Zutphen ; comme deuxième et troisième pour la Belgique : Jan van Meerbeeck, sortant, et Ed. Danckaerts ; pour la France : Arthur Danrez ; pour l'Angleterre : S. Green.

La représentation de l'Allemagne sera réglée d'accord avec le Syndicat du Métal auquel nos camarades sont affiliés.

A l'élection du représentant de l'Angleterre Hartog, (A. N. D. B.), pose la question s'il n'y avait pas lieu de surseoir à la nomination de celui-ci jusqu'à ce que le Syndicat national y fut institué.

Le Président répondit à cette question que ce syndicat existe déjà, il doit tout simplement encore être consolidé par l'affiliation des autres groupes déjà existants.

Le Président constate ensuite que le Bureau est maintenant au complet suivant la nouvelle composition, à la représentation de l'Allemagne près, il se déclare convaincu que tous collaboreraient à la tâche difficile qui, à présent, les attendait : de procurer une existence décente à tous les camarades. (Appl.)

Proposition du Bureau pour porter l'indemnité des Président, Secrétaire et Trésorier de l'A. U. D. à Fl. 25 par semaine.

En même temps on mettait en discussion la proposition du Bureau disant :

Les salaires des propagandistes seront établis dans la monnaie et d'après la situation du pays où ils auront à opérer.

En exposant ces propositions, le Président dit que par suite des changements dans le cours du change, il fallait qu'il y ait également changement dans le mode de paiement du ou des propagandistes qu'on nommerait.

La comptabilité de l'Alliance se fait en francs, ce qui pourrait avoir des drôles de conséquences, en nommant par exemple un propagandiste pour l'Angleterre, par suite du cours du change de la Liv.-St. anglaise. Pour en donner une preuve l'orateur expliqua que en supposant que l'on fixe le salaire d'un propagandiste à 300 fr. par semaine cela serait insuffisant et au détriment de l'intéressé, par suite de la dépréciation du franc par rapport à la monnaie anglaise.

Ce sont les mêmes considérations qui nous obligent à appliquer une même règle pour les membres du Comité en majorant leur indemnité avec 15 florins par semaine.

Après cet exposé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition du Bureau disant :

Que le Congrès prenne en considération l'application générale d'allocations pour invalidité.

(À suivre).

Statistique des Chômeurs

AMSTERDAM

Du 25 sept au 1 ^{er} oct. 1921	chômeurs	5.264	
DU 2 oct. au 8 oct. 1921		—	5.138
DU 9 oct. au 15 oct. 1921		—	5.005

La statistique du 9 au 15 octobre se dénombre ainsi :

112 scieurs ; 2.521 polisseurs de brillants ; 640 sertisseurs de brillants ; 650 débruteurs ; 400 polisseurs de roses ; 126 sertisseurs de roses ; 321 débruteurs de roses ; 65 châtonniers et polisseurs de non recoupés ; 169 cliveurs.

ANVERS

DU 11 au 17 sept. 1921	chômeurs	1.361	
DU 19 au 24 sept. 1921		—	1.193
DU 26 sept. au 1 ^{er} oct. 1921		—	928

Le Cours Français des Monnaies

au 21 Octobre 1921

La Livre sterling anglaise de 25 fr. valait.	54 fr. 18
Le Dollar américain de 5 fr. valait.	13 fr. 71
Le Florin hollandais de 2 fr. 10 valait.	4 fr. 665
Le Franc suisse valait.	2 fr. 51
Le Franc belge valait.	0 fr. 985
La Lire italienne de 1 fr. valait.	0 fr. 54
Le Mark allemand de 1 fr. 25 valait.	0 fr. 08



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.